

# RAPPORT GLOBAL COMPACT 2021

**COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS (COP)**



**TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES 21 CRITÈRES DU GLOBAL COMPACT ET LES CHAPITRES DE NOTRE COP**

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC		LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
		<p><b>Critère 1 :</b> La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles</p> <p><b>Critère 2 :</b> La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur</p>	<p><b>Gouvernance RSE :</b> Le groupe Crédit Mutuel exerce tous les métiers de la banque et de l'assurance en s'appuyant sur ses cinq groupes régionaux<sup>1</sup>, ainsi que sur leurs filiales. L'organisation en matière de RSE, est donc basée sur les stratégies locales de nos groupes régionaux avec une coordination nationale selon les prérogatives de l'organe central (cf. pages 6-7 et 8 de la <a href="#">Déclaration de Performance Extra-Financière du groupe Crédit Mutuel</a>).</p> <p><b>Plan d'actions RSE :</b> En réponse aux défis sociétaux et environnementaux, le groupe Crédit Mutuel a formalisé une gouvernance spécifique pour piloter sa démarche sur les sujets de RSE et s'est également doté d'un plan d'actions, co-construit avec les groupes régionaux et validées par les instances exécutives et de surveillance nationales. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la fonction RSE de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est rattachée à la direction des risques. Le plan d'actions 2020-2023 du groupe Crédit Mutuel est structuré autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DURABILITÉ</b> - Asseoir notre démarche dans la durée</li> <li>• <b>REPORTING</b> - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles</li> <li>• <b>CLIMAT</b> - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris</li> </ul> <p>Afin de structurer ses actions en matière de RSE et de climat, et d'en assurer le bon tempo, le Crédit Mutuel coordonne un plan d'actions en 13 chantiers, qui ont fait l'objet de multiples réalisations en 2021 et début 2022 (cf. page 16 - 17 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Par ailleurs, conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, les entités du groupe Crédit Mutuel concernées ont mis en place des mesures destinées à identifier les risques et atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, aux droits sociaux et aux droits liés à l'environnement, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement (cf. page 46 de la DPEF groupe Crédit Mutuel). Ces mesures sont détaillées dans les publications RSE de ses groupes régionaux.</p> <p>Que ce soit dans son activité bancaire ou de gestion d'actifs, le groupe Crédit Mutuel réaffirme en permanence sa volonté d'accompagner les transitions en mettant en place une vigilance sur le choix des activités et projets financés. Investisseur, pour le compte de ses clients épargnants, le groupe offre une gamme de produits responsables et/ou solidaires et s'applique alors à jouer son rôle d'investisseur actif dans les entreprises dont il est actionnaire pour le compte de ses clients. Il rend compte de son activité dans ces entreprises à travers le reporting sur la politique de vote qu'établissent ses sociétés de gestion, détaillée dans les publications RSE des entités respectives concernées<sup>2</sup> (cf. page 36 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Enfin, historiquement le groupe est un acteur de préférence du développement territorial, de l'agriculture, du logement social ou des associations, afin de répondre aux besoins de ses clients, le Crédit Mutuel s'est organisé par marchés et a développé toute une gamme de produits solidaires et lutte contre l'exclusion bancaire (cf. page 37 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p>


1. Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Océan. À titre d'information, Crédit Mutuel Nord Europe a intégré Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

2. Crédit Mutuel Asset Management : <https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-investissement-responsable.pdf>


Federal Finance Gestion : [https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2022-01/rapport\\_lte\\_ffg\\_2021\\_vdef.pdf](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2022-01/rapport_lte_ffg_2021_vdef.pdf)

La Française : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/user\\_upload/XX3570-Politique\\_RSE-nov\\_2021\\_1.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021_1.pdf)

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC		LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
 <p><b>DROITS DE L'HOMME</b></p>	<p><b>Droits Humains</b></p> <p><b>Principe 1 :</b> Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme</p> <p><b>Principe 2 :</b> à veiller à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme</p>	<p><b>Critère 3 :</b> La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'Homme</p> <p><b>Critère 4 :</b> La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des Droits de l'Homme</p> <p><b>Critère 5 :</b> La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme.</p>	<p>Afin de protéger les intérêts des clients, des contreparties et du groupe, la Confédération et les groupes régionaux ont mis en place une organisation et des procédures opérationnelles intégrant les réglementations en vigueur. À titre d'exemples, nous pouvons citer :</p> <p><b>Protection des données (RGPD) :</b> Soucieux de protéger les intérêts de ses clients-sociétaires, le groupe Crédit Mutuel continue de veiller au respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Depuis l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données (RGPD), de multiples projets, procédures (politiques de confidentialité, suivi des réclamations CNIL...), et des formations auprès des collaborateurs ont été déployés au sein du groupe de façon à garantir le respect des principes consacrés tant dans les relations intragroupes qu'avec les sociétaires-clients et les cocontractants professionnels. En 2021, 79 % des collaborateurs concernés ont été formés à la thématique de la protection des données personnelles (cf. page 45 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p><b>Devoir de vigilance/ Achats responsables :</b> Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, les entités du groupe Crédit Mutuel concernées ont mis en place des mesures destinées à identifier les risques et atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, aux droits sociaux et aux droits liés à l'environnement, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement. Par exemple, le Crédit Mutuel Arkéa a mis en place un mécanisme d'alerte portant exclusivement sur les risques d'atteinte grave en matière de droits humains, de santé/sécurité et d'environnement.</p> <p>De plus, les entités du groupe Crédit Mutuel attachent une importance particulière à la sélection des fournisseurs avec lesquels elles entretiennent une relation commerciale.</p> <p>À titre d'exemple, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié une charte fournisseurs qui décrit l'ensemble des engagements à respecter par les fournisseurs et/ou prestataires contractualisant avec une ou plusieurs des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (droits de l'homme, droits du travail, protection des données, lutte contre la corruption, devoir de vigilance) (cf. page 46 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Signataire de la charte relations fournisseurs responsables depuis 2017, Crédit Mutuel Arkéa s'engage également à adopter des pratiques d'achats responsables afin de promouvoir des relations durables et équilibrées dans un cadre de confiance, en s'appuyant sur un code de conduite du fournisseur qui fixe ses exigences à leur égard. Ce code repose sur des initiatives et des principes internationaux tels que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, le Pacte Mondial des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD), les Directives de l'OCDE et les conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail (OIT) (cf. page 46 de la DPEF groupe Crédit Mutuel). Ces mesures sont détaillées dans les publications RSE de ses groupes régionaux.</p>

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC		LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
 <p><b>NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL</b></p>	<p><b>Normes Internationales du Travail</b></p> <p><b>Principe 3 :</b> Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</p> <p><b>Principe 4 :</b> à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire</p> <p><b>Principe 5 :</b> à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</p> <p><b>Principe 6 :</b> à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</p>	<p><b>Critère 6 :</b> La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail</p> <p><b>Critère 7 :</b> La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail</p> <p><b>Critère 8 :</b> La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail.</p>	<p><b>Les conventions de l'OIT :</b> Conformément à la signature et aux engagements pris dans le cadre du Global Compact, le groupe respecte les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le Crédit Mutuel est présent principalement en France avec 84,2 % des effectifs et globalement, 99,2 % de l'effectif est employé dans l'Union européenne (cf. page 46 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p><b>Politique sociale forte :</b> Le groupe Crédit Mutuel développe une politique sociale d'emploi à long terme. En France, 94 % des salariés sont en CDI.</p> <p>Les effectifs du groupe étant essentiellement présents en France ou en Europe, il apparaît que les lois nationales et communautaires, ainsi que les dispositifs propres à l'entreprise permettent aux effectifs de bénéficier d'un salaire décent, d'une protection sociale et des mutuelles avantageuses (cf. page 46 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p><b>Respect de l'égalité des chances :</b> Attentif aux problématiques d'égalité et d'insertion, la branche « Crédit Mutuel » a conclu deux accords en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le 2 avril, un accord relatif à l'égalité professionnelle visant à renforcer la sensibilisation des employeurs de la branche Crédit Mutuel ainsi qu'à mettre en place des avancées concrètes notamment sur le plan de la rémunération, de la formation, de la promotion et sur la conciliation entre vie professionnelle et familiale ;</li> <li>• Un second accord de branche du Crédit Mutuel du 11 septembre relatif à l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap vise également à une meilleure communication sur ce thème et incite les employeurs de la branche du Crédit Mutuel à améliorer les mesures portant tant sur le recrutement que sur le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.</li> </ul> <p>Ces accords sont en général appliqués, sur base volontaire, aux filiales ne relevant pas de la branche Crédit Mutuel.</p>

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC	LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
		<p>Certains groupes régionaux s'engagent également pour l'inclusion et l'accompagnement des salariés. À titre d'exemple, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé le 8 décembre 2021 un accord en faveur des salariés en situation de handicap et des salariés proches aidants.</p> <p>Le premier niveau de l'insertion étant l'accès à un emploi, le groupe est actif dans le recrutement sur ses territoires (cf. page 47 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p><b>Egalité professionnelle :</b></p> <p>Les entreprises du groupe Crédit Mutuel, d'au moins cinquante salariés, publient chaque année au 1<sup>er</sup> mars, leur index d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet indice, sur 100 points, se calcule à partir de quatre à cinq indicateurs selon la taille de l'entreprise (cf. page 48 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Par ailleurs, le groupe veut également être un employeur inclusif. De nombreuses actions de sensibilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap ont été organisées courant 2021 dans plusieurs fédérations (Crédit Mutuel Arkéa, Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Anjou...). Les démarches plus volontaristes affichées par les groupes permettent de constater un progrès en ce domaine (cf. page 48 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p><b>Développement du capital humain :</b></p> <p>La formation constitue donc un enjeu essentiel pour répondre au mieux aux demandes des clients, répondre aux exigences de la réglementation mais aussi pour permettre à l'ensemble des collaborateurs du groupe de pouvoir développer leurs compétences et leurs carrières (plus de 300 formations différentes sont disponibles).</p> <p>Par ailleurs, le groupe fait preuve, depuis des années, d'un effort constant en matière de formation avec 4,8 % de la masse salariale dédiée à la formation. Le 15 décembre 2020, une réactualisation de l'accord de branche du Crédit Mutuel relatif à la formation a été conclue, par la CNCM et adoptée à l'unanimité par les six organisations syndicales représentatives (cf. page 48 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p><b>Enfin, les récompenses multiples obtenues au sein du groupe en matière d'emploi sont également des preuves de son engagement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le groupe Crédit Mutuel en tête des « Meilleurs employeurs 2021 » au palmarès de Capital. Le Crédit Mutuel et le CIC réalisent une excellente performance, en se classant respectivement en première et deuxième position dans le secteur de la banque et des services financiers sur un total de 18 établissements évalués ;</li> <li>• la filiale BéoBank du Crédit Mutuel Nord Europe, a de nouveau reçu la certification « Top employer » en 2021, pour la troisième année consécutive. Ce certificat est délivré par le Top Employers Institute, l'autorité internationale pour la reconnaissance et la certification des employeurs attractifs, qui récompense les entreprises qui ont prouvé qu'elles offrent à leurs employés d'excellentes conditions de travail et un environnement de travail de qualité, et pour qui le développement des talents est une priorité absolue dans l'entreprise.</li> </ul>

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC		LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
 <p><b>ENVIRONNEMENT</b></p>	<p><b>Environnement</b></p> <p><b>Principe 7 :</b> Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement</p> <p><b>Principe 8 :</b> à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</p> <p><b>Principe 9 :</b> à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</p>	<p><b>Critère 9 :</b> La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement</p> <p><b>Critère 10 :</b> La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement</p> <p><b>Critère 11 :</b> La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement</p>	<p>Le groupe Crédit Mutuel s'est engagé avec l'ensemble de ses entités dans plusieurs initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique : il est signataire du Global Compact depuis 2003 et des Principes pour une banque responsable (PRB) depuis 2019. Le Groupe Crédit Mutuel a été la première banque coopérative française à s'engager dans la <i>Net-Zero Banking Alliance</i> (NZBA) en mai 2021. Depuis de nombreuses années, plusieurs entreprises du groupe Crédit Mutuel sont également signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Depuis 2020, le CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est signataire des <i>Poséidon Principles</i>. Enfin en 2021, le Crédit Mutuel Arkéa a publié un rapport TCFD (<i>Task Force on Climate-related Financial Disclosures</i>).</p> <p>Ce rapport, qui sera renouvelé chaque année, vise à répondre, à terme, au meilleur standard international en matière de communication d'informations liées au climat. Le Crédit Mutuel Arkéa souhaite ainsi renforcer la transparence de ses engagements et informer chaque année l'ensemble de ses parties prenantes, des progrès réalisés dans le soutien à la lutte contre le réchauffement climatique, tant en termes d'intégration à la stratégie du groupe, de prise en compte dans la gestion de ses risques que de résultats à travers le suivi d'indicateurs de pilotage et de mesure. (cf. page 24 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>De plus, la gestion des risques liés au climat et à l'environnement est intégrée au système de gestion des risques du groupe Crédit Mutuel au niveau national et au niveau des groupes régionaux. Le dispositif est progressivement alimenté par les avancées dans les méthodologies d'analyse des facteurs de risques climatiques et d'interactions avec les risques traditionnels. C'est notamment le cas de la cartographie nationale des risques, alimentée par des métriques de suivi des risques de transition et des risques physiques. Ces travaux ont mené à la production d'un tableau de bord sur les risques climatiques, présenté au GT Bâle 3 et au comité des risques du groupe dès début 2022 (cf. page 29 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Le groupe Crédit Mutuel accorde une importance déterminante aux grands enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans son activité. Que ce soit dans son activité bancaire ou de gestion d'actifs, il réaffirme en permanence sa volonté d'accompagner les transitions en mettant en place une vigilance sur le choix des activités et projets financés. Cela se traduit par différents dispositifs déployés dans ses groupes régionaux, via notamment la mise en place de politiques sectorielles sur des secteurs sensibles.</p>

**TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES 21 CRITÈRES DU GLOBAL COMPACT ET LES CHAPITRES DE NOTRE COP**

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC	LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
		<p>Plusieurs entités du groupe Crédit Mutuel se sont engagées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se désengager du charbon au plus tard en 2030, tant dans les pays de l'OCDE que dans les pays hors OCDE et à appliquer des critères au financement des hydrocarbures. C'est le cas de Crédit Mutuel Alliance Fédérale<sup>3</sup> et de Crédit Mutuel Arkéa<sup>4</sup> qui disposent de politiques sectorielles dédiées ;</li> <li>• Se doter de politiques sectorielles sur des secteurs sensibles :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de politiques sectorielles sur la mobilité, le secteur minier, les énergies nucléaires civiles, la défense et sécurité, et l'agriculture (2022)<sup>5</sup>,</li> <li>- Crédit Mutuel Arkéa a adopté une politique agricole et viticole (2022)<sup>6</sup> ;</li> </ul> </li> <li>• Soutenir les particuliers, les professionnels et les entreprises dans leurs transitions vers une économie sobre en carbone.</li> </ul> <p>Ces engagements spécifiques s'inscrivent dans le cadre plus large des plans stratégiques propres de chacune des entités du groupe.</p> <p>À titre d'illustration, la stratégie climat 2020/2024 du Crédit Mutuel Arkéa repose sur deux axes de déploiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part, le renforcement de l'engagement au service du climat vis-à-vis des entreprises et des territoires, et ;</li> <li>• d'autre part, l'intégration du climat comme facteur de performance et de risque dans la gestion de ses activités.</li> </ul> <p>Le plan stratégique révisé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2019-2023, « <i>plus vite, plus loin !</i> » fixe quant à lui notamment un objectif de réduction de son empreinte carbone de 30 %, et la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable (cf. page 24 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Enfin, le groupe Crédit Mutuel développe également depuis plus de quinze ans une offre d'investissement responsable et réaffirme son engagement au travers de ses filiales de gestion d'actifs (Crédit Mutuel Asset Management, Federal Finance Gestion, Schelcher Prince Gestion, La Française...). L'intégration ESG est au cœur du processus d'investissement de ces filiales, en s'appuyant sur des équipes de recherche dédiée afin d'analyser la performance ESG des émetteurs. Elles ont défini des stratégies d'investissements conçues pour orienter leurs investissements en fonction de critères de performance financière et extra-financière, notamment sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (cf. page 36 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Investisseur, pour le compte de ses clients épargnants, le groupe offre une gamme de produits responsables et/ou solidaires et s'applique alors à jouer son rôle d'investisseur actif dans les entreprises dont il est actionnaire pour le compte de ses clients. Il rend compte de son activité dans ces entreprises à travers le reporting sur la politique de vote qu'établissent ses sociétés de gestion, détaillée dans les publications RSE des entités respectives concernées<sup>7</sup>. (cf. page 37 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p>


3. <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html>

4. [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c\\_35055/fr/performance-extra-financiere](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_35055/fr/performance-extra-financiere)

5. <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html>

6. [https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/202202\\_politique\\_agriviti.pdf](https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/upload/docs/application/pdf/2022-02/202202_politique_agriviti.pdf)

7. Crédit Mutuel Asset Management : <https://www.creditmutuel-am.eu/partage/fr/CSD-CM/CMAM/telechargements/politique-de-vote.pdf>, Federal Finance Gestion : [https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2022-01/rapport\\_lte\\_ffg\\_2021\\_vdef.pdf](https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/upload/docs/application/pdf/2022-01/rapport_lte_ffg_2021_vdef.pdf), La Française : [https://www.la-francaise.com/fileadmin/user\\_upload/XX3570-Politique\\_RSE-nov\\_2021\\_1\\_.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021_1_.pdf) ; Schelcher Prince Gestion : <https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/politique-engagement-sp-gestion-avril-2018-final.pdf>

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC		LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
 <p><b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b></p>	<p><b>Lutte contre la corruption</b>  <b>Principe 10 :</b>                      Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</p>	<p><b>Critère 12 :</b>                      La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption</p> <p><b>Critère 13 :</b>                      La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption</p> <p><b>Critère 14 :</b>                      La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption</p>	<p><b>Lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques-non éthiques</b></p> <p>La loyauté des pratiques doit permettre de garantir des principes d'intégrité, d'honnêteté entre l'entreprise et ses parties prenantes, en particulier ses clients et concurrents.</p> <p>C'est un élément incontournable pour la mise en œuvre d'une démarche RSE. Elle regroupe des domaines d'action aussi divers que : la lutte contre la corruption, l'engagement de politiques responsables, la communication et la concurrence loyale, la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeur (avec les fournisseurs et sous-traitants), la sécurité des données de la clientèle et des salariés, l'intégrité des marchés et la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude.</p> <p>Le groupe Crédit Mutuel s'appliquant à exercer ses activités dans le respect des lois et règlements en vigueur, a mis en place une organisation adaptée à cet objectif, à ses principes de proximité et de subsidiarité. L'organisation du dispositif de conformité est encadrée par une décision de caractère général arrêtée par le conseil d'administration de la CNCM en vue de définir et d'asseoir les périmètres d'intervention des fonctions de vérification de la conformité aux niveaux confédéral et régional.</p> <p>Celle-ci précise que la prévention des risques de non-conformité au sein du groupe comprend notamment les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la sécurité financière (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, respect des embargos, mesures financières restrictives et gel des avoirs, conformité fiscale) ;</li> <li>• les pratiques commerciales et la protection de la clientèle (dont la protection des données personnelles) ;</li> <li>• la déontologie, l'éthique, la lutte contre la corruption et la prévention des conflits d'intérêts ; l'intégrité des marchés.</li> </ul> <p>Le 7 avril 2021, le conseil d'administration de la CNCM a adopté une nouvelle décision de caractère général relative au dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de prévention des sanctions financières internationales au sein du groupe Crédit Mutuel, dont l'objectif est de formaliser l'organisation arrêtée conformément aux réglementations applicables, notamment par la mise en place concrète du partage des responsabilités entre la Confédération et les groupes régionaux de Crédit Mutuel dans le respect du principe de subsidiarité.</p> <p>L'ensemble des travaux menés par les fonctions de vérification de la conformité au sein du groupe par l'élaboration de politiques, procédures et contrôles dans les domaines susvisés contribuent à développer un cadre éthique favorable, dont il est rendu compte au sein de la comitologie aux niveaux régional et confédéral, y compris à travers le reporting d'indicateurs à la gouvernance.</p>



LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC	LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
		<p>Afin de protéger les intérêts des clients, des contreparties et du groupe, la Confédération et les groupes régionaux ont mis en place une organisation et des procédures opérationnelles robustes. À titre d'exemple, nous pouvons citer :</p> <p><b>La lutte contre la corruption</b></p> <p>Le Crédit Mutuel s'attache à respecter la réglementation liée à la lutte contre la corruption, dont notamment la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II », entrée en application le 1<sup>er</sup> juin 2017.</p> <p>À titre d'exemple, des normes illustrant les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence (Code ou recueil de déontologie, guide anti-corruption, charte de conformité) ont été définies.</p> <p>Les entités du groupe ont également mis en place un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil émanant des collaborateurs internes, externes ou occasionnels des signalements liés à un manquement à des dispositions réglementaires ou des normes déontologiques et éthiques, formalisé au sein d'une procédure spécifique à disposition de l'ensemble du personnel (cf. page 43 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p><b>L'engagement politique responsable et le lobbying</b></p> <p>La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a mis en place une procédure cadre sur les représentants d'intérêts rappelant les conditions dans lesquelles une entité doit s'inscrire au répertoire numérique de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) et organisant cette inscription notamment par le biais du secrétariat général de l'organe central.</p> <p>Au regard de la réglementation applicable, le groupe Crédit Mutuel inscrit au répertoire des représentants d'intérêts les personnes morales « dont un dirigeant, un employé ou un membre entre en communication, à son initiative, au moins dix fois au cours des douze derniers mois avec des personnes [responsables publics] » en vue d'influer sur une ou plusieurs décisions publiques, notamment une ou plusieurs mesures législatives ou réglementaires. L'ensemble des déclarations et des actions est disponible sur le site de la HATVP (cf. page 45 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p>

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC	LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
<p><b>Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies</b></p>	<p><b>Critère 15 :</b> La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU</p> <p><b>Critère 16 :</b> La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie</p> <p><b>Critère 17 :</b> La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique</p> <p><b>Critère 18 :</b> La COP décrit des partenariats et une action collective</p>	<p>La Confédération Nationale du Crédit Mutuel a adhéré, pour l'ensemble du groupe, aux principes du Global Compact de l'ONU (dès 2003) et aux Principes pour une Banque Responsable (PRB) de l'UNEP-FI, ce qui vient renforcer et préciser nos convictions vis-à-vis des Nations Unies.</p> <p>Par cette signature, le Conseil d'Administration de la CNCM s'est engagé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>aligner sa stratégie sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et sur l'Accord de Paris sur le climat,</li> <li>orienter ses activités en faveur d'une finance plus inclusive et d'une économie durable,</li> <li>à être transparente sur les impacts positifs et négatifs à l'égard des populations et de la planète (cf. page 14 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</li> </ul> <p>En renforçant l'approche de la durabilité dans son modèle d'affaire, le Groupe Crédit Mutuel a renforcé la mise en œuvre des ODD (Objectif de Développement Durable) détaillés dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) en pages 58 – 59.</p> <p>Le Crédit Mutuel adhère ainsi pleinement et défend les sept principes coopératifs de l'Alliance coopérative internationale, soutenus par plus de 320 organisations de 112 pays dans le monde. Ces sept principes de fonctionnement constituent le dénominateur commun de toutes les coopératives, quel que soit leur secteur d'activité et sont le fondement de l'action du Crédit Mutuel (cf. page 10 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p> <p>Le Crédit Mutuel contribue activement aux initiatives du secteur financier en France et en Europe. Au niveau européen, le groupe Crédit Mutuel est membre de différentes associations professionnelles et participe aux groupes de travail spécifiques que les organisations bancaires européennes ont mis en place pour contribuer aux avancées de la stratégie Finance Durable. Il s'agit notamment des travaux de la FBE (Fédération Bancaire européenne) et de l'EACB (<i>European Association of Cooperative Banks</i>).</p> <p>Au niveau national, le Crédit Mutuel participe activement aux travaux de la Fédération Bancaire Française (FBF), présidée depuis septembre 2021 par Nicolas THÉRY, président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, en matière de prévention du risque climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>via la commission climat mensuelle, réunissant les représentants des directions risques et RSE de chacun des groupes bancaires français, et les commissions pouvant traitées ponctuellement de cette thématique ;</li> <li>via les différents groupes de travail mis en place par la FBF sur le sujet (expositions charbon/hydrocarbures, <i>Climate finance day</i>, Observatoire de la finance durable, taxonomie verte, intégration des risques ESG dans les rapports Pilier III, CSRD – <i>Corporate Sustainable Reporting Directive</i>...).</li> </ul> <p>Enfin, le Crédit Mutuel s'inscrit également dans les réponses de place aux multiples consultations au niveau européen en matière d'ESG (cf. page 15 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p>

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC	LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
	<p><b>Gouvernance et leadership de la RSE</b></p>	<p>Une communication sur l'engagement (COE), signée par notre Directeur Général, est publiée avec notre COP (communication sur le progrès). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la fonction RSE de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est rattachée à la direction des risques. Son rôle est explicité dans le schéma ci-dessous :</p> <p><b>PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ - LOGIQUE DE COHÉRENCE - MOBILISATION COLLECTIVE</b></p> <p><b>CHAQUE GROUPE ÉLABORE SA DÉMARCHE RSE ET LA DÉPLOIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</li> <li>CRÉDIT MUTUEL ARKÉA</li> <li>CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE</li> <li>CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE*</li> <li>CRÉDIT MUTUEL OCÉAN</li> </ul> <p><b>VALIDATION / ARBITRAGE / SUIVI</b></p> <p>DÉMARCHES À LA MAIN DE CHAQUE GROUPE RÉGIONAL &amp; CONTRIBUTION AUX ENGAGEMENTS NATIONAUX</p> <p><b>CONFÉDÉRATION NATIONALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suit et surveille les risques climatiques et RSE</li> <li>• Coordonne et co-construit la mise en œuvre des réglementations et standards, et propose des adaptations en matière d'outils et de gouvernance</li> <li>• Constitue un pôle de veille, d'expertise et d'innovation au service des métiers de la CNCM et des groupes régionaux</li> <li>• Propose un cadre d'actions commun, valorise les bonnes pratiques et en favorise le partage</li> <li>• Représente les intérêts de ses affiliés (Fédérations professionnelles, pouvoirs publics, parties prenantes...)</li> </ul> <p><b>Conseil d'administration Comité des risques</b></p> <p><b>DG CNCM GT Bâle 3</b> (Directeurs généraux)</p> <p><b>Comité de pilotage Risque climatique &amp; RSE</b></p> <p>Groupes de travail</p> <p><small>* Le Crédit Mutuel Nord Europe a intégré le Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.</small></p>

TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES 21 CRITÈRES DU GLOBAL COMPACT ET LES CHAPITRES DE NOTRE COP

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC	LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
		<p>Un comité de pilotage « Risque climatique &amp; RSE » composé des directeurs des risques et/ou des directeurs RSE de chaque groupe régional, de représentants des deux systèmes d'information se réunit quatre fois par an et rapporte au GT Bâle 3 composé des directeurs généraux des groupes et du directeur général de la CNCM. Chaque groupe régional élabore sa démarche RSE et la déploie.</p> <p><b>Instances</b></p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 10px; background-color: #f9f9f9;"> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start; margin-bottom: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p>6/an</p> <p><b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; width: 70%;"></div> <div style="text-align: right;"> <p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est informé de l'avancement de la démarche</li> <li>• Il donne des orientations</li> </ul> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start; margin-bottom: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p>5/an</p> <p><b>COMITÉ DES RISQUES</b> - Administrateur référent : Philippe Galiène</p> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; width: 70%;"></div> <div style="text-align: right;"> <p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il valide et arbitre quand nécessaire</li> </ul> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start; margin-bottom: 10px;"> <div style="text-align: center;"> <p>5/an</p> <p><b>GT BÂLE 3</b> - DG des groupes généraux</p> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; width: 70%; text-align: right;"> <p><b>DG CNCM</b></p> </div> <div style="text-align: right;"> <p>→</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est l'instance de pilotage et de suivi de la démarche</li> <li>• Il suit l'avancement des travaux des groupes de travail</li> <li>• Il rapporte au GT Bâle 3</li> </ul> </div> </div> <div style="text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p>≡</p> </div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; text-align: center; margin-bottom: 10px;"> <p><b>GROUPES DE TRAVAIL</b></p> <p>Scénarios et métriques   RSE   Adaptation des outils</p> </div> </div> <p>Afin de structurer ses actions en matière de RSE et de climat, et d'en assurer le bon tempo, le Crédit Mutuel coordonne un plan d'actions en 13 chantiers.</p> <p><b>Plan d'actions du groupe Crédit Mutuel</b></p> <p>Le plan d'actions 2020-2023 du groupe Crédit Mutuel est structuré autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DURABILITÉ</b> - Asseoir notre démarche dans la durée ;</li> <li>• <b>REPORTING</b> - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles ;</li> <li>• <b>CLIMAT</b> - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.</li> </ul>

**TABLE DE CONCORDANCE ENTRE LES 21 CRITÈRES DU GLOBAL COMPACT ET LES CHAPITRES DE NOTRE COP**

LES 4 THÈMES ET LES 10 PRINCIPES DU GC	LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED	NOTRE COP OU DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
		<p>Ce plan d'actions consolidé vise à capitaliser collectivement sur les initiatives engagées et à piloter les enjeux communs (réglementaires notamment) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il est mis à jour chaque année en fonction des réglementations, des attentes des groupes régionaux et des directions métiers de la CNCM, des propositions des groupes de travail ;</li> <li>• il est validé annuellement dans les instances exécutives et de surveillance nationales ;</li> <li>• il est piloté au sein du comité de pilotage RSE et risques climatiques, avec des points réguliers sur l'avancement des projets aux instances exécutives et de surveillance.</li> </ul> <p>Il est basé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la prise en compte de la réglementation et des attentes des superviseurs ;</li> <li>• les ambitions exprimées par les dirigeants ;</li> <li>• l'environnement externe du groupe ;</li> <li>• les attentes et pratiques de ses parties prenantes internes et externes ;</li> <li>• les besoins et pratiques des groupes régionaux et des filières métiers.</li> </ul> <p>Enfin, il aboutit à des priorités d'actions, définies collectivement. Treize chantiers sont programmés et priorisés, avec un démarrage allant du premier semestre 2020 jusqu'à la fin de l'année 2023.</p> <p style="text-align: center;"><b>LES 13 CHANTIERS DU PLAN D'ACTIONS CONSOLIDÉ DU CRÉDIT MUTUEL</b></p> <div style="background-color: #f8d7da; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>DURABILITÉ - Asseoir notre démarche dans la durée</b></p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <div style="text-align: center;">① Gouvernance et acculturation</div> <div style="text-align: center;">② Principes pour une banque responsable et Global Compact</div> <div style="text-align: center;">③ Insertion climat/ESG dans les outils risques</div> <div style="text-align: center;">④ Réglementation</div> <div style="text-align: center;">⑤ Contrôle et suivi</div> </div> <div style="background-color: #d4edda; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 5px;"> <p><b>REPORTING - Développer des outils de mesure pertinents et tangibles</b></p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <div style="text-align: center;">⑥ Déclaration de performance extra-financière (DPEF)</div> <div style="text-align: center;">⑦ Bilan carbone</div> <div style="text-align: center;">⑧ Inscription dans des standards</div> </div> <div style="background-color: #d1ecf1; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 5px;"> <p><b>CLIMAT - Aligner nos activités avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris</b></p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 5px;"> <div style="text-align: center;">⑨ Identification des actifs verts</div> <div style="text-align: center;">⑩ Encours charbon</div> <div style="text-align: center;">⑪ Informations RSE sur les clients</div> <div style="text-align: center;">⑫ Mesure carbone des actifs financés (scope 3)</div> <div style="text-align: center;">⑬ Stress tests</div> </div> <p>Par ailleurs, les indicateurs retenus dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) s'appuient notamment sur les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières, investisseurs...) (cf. page 55 de la DPEF groupe Crédit Mutuel). En 2021, un accent particulier a été mis sur la restructuration du document afin d'anticiper les futures exigences liées à la <i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> (CSRD) (cf. page 17 de la DPEF groupe Crédit Mutuel).</p>